

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME (procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme CROUZETTE Simone), MARLINGE M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

- Monsieur le Maire indique que la commission Associations s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions des associations.
- Suite à l'examen des demandes par la commission, M. le maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2023.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
 - décide de fixer comme suit le montant des subventions à verser pour 2023 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE
QI Gong Energie	100€
Entente Basses Monédières (Ping Pong)	100€
A Tous Cirk	200€
FNACA	80€
AS Seilhac Rugby	4500€
Gymnastique féminine intercommunale	200€
Le Brezou	1700€
AS Seilhac Football	4000€
Seilhac Athletic Club Basket	2700€
NSL ecole de rugby	1200€
Les Bois Furieux (badminton)	200€
Automne Seilhacois	200€
Comité de jumelage	0€
Arts et Créations	150€
TOTAL	15 330€

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.

Délibération N° 030-2023

SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS